



Pension alimentaire depuis quand

Par **angelina29200**, le **06/06/2015** à **01:15**

Bonjours j'habite à Brest j'avais une question je suis séparé depuis 2011 avec mon ex on n'a un enfant de 4 ans et elle es parti avec le petit a st malo sans voir avec moi en 2011. Dans les début on sait arranger pour la route elle a fait la moitié pendant 6 mois mais après elle eu un retrait de permis pour l'alcool. Donc j'ai du faire la route pendant 1 ans sans aide sans rien un week end sur deux brest st malo st malo brest et les vacances pour l'arrangée et voir mon fils. Mais depuis quelque mois elle me prive de mon fils sa fait presque deux mois que je l'est pas vu donc j'ai lancer une procédure mais sa doit duré quelque mois. Et elle me dit que officiellement je lui doit une pension alimentaire depuis 2011 alors qu'il n'y a pas eu de jugement avant et que je faisait tout le temps la route mon avocate a dit c'est l'équivalent d'une pension tout les mois la route que je faisais jusqu'à st malo ;ma question est : Es que elle peux demandé au juge que je lui verse une pension depuis 2011 ? Comme un recouvrement d'avant

Par **domat**, le **06/06/2015** à **10:04**

bjr,
comme il n'y a pas de décision du jaf relative à la pension alimentaire, votre ex ne peut pas demander un versement rétroactif depuis 2011.
sans oublier la maxime " Aliments ne s'arrangent pas " Cela signifie que les pensions alimentaires ne sont dues qu'à partir du jour où elles sont demandées (et accordées par le JAF).
cdt

Par **angelina29200**, le **06/06/2015** à **17:26**

Merci beaucoup pour votre reponse